

OPA
COMMUNIQUÉ
N° 04-2024

Alignement des planètes ?

Hasard du calendrier ou pas, le collègue **OPA FO** était reçu par le DRH du ministère en bilatérale hier matin, tandis que pendant ce temps-là se déroulait la rencontre du ministre de la fonction publique avec les OS au sujet de son projet de loi pour « l'efficacité de la fonction publique » comme il est nommé dans un article du journal Le Parisien-Aujourd'hui en France.

Notre dernière rencontre datait du 17 janvier alors que nous étions dans l'attente de la nomination de nos ministres de la fonction publique et des transports pour ce qui concerne les **OPA**. Le projet était évidemment déjà sur les rails puisqu'il était censé être présenté au parlement au mois de février s'il n'y avait pas eu de remaniement. Sa présentation est maintenant reportée à l'automne.

Ce projet de loi doit servir de support et permettre un avenir pérenne aux OPA en leur ouvrant des perspectives de déroulement de carrière, des possibilités de mobilités et des droits améliorés, au moins au même niveau que leurs collègues fonctionnaires.

FO se félicite de cette ouverture de la possibilité qu'une de ses revendications historique aboutisse.

Dans le même temps, on apprend que le ministre de la fonction publique réfléchit au licenciement des fonctionnaires ...

Dès lors, les planètes semblent enfin s'aligner mais le ciel reste sombre concernant la mise en œuvre de ce projet.

FO ne transigera pas sur cette évolution qui ne doit pas se faire au rabais pour les **OPA** et rappelle son attachement indéfectible au **Fond Spécial de Pension des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État**.

La loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers doit servir de référence comme un point de départ.

Il est hors de question que les **OPA** y laissent des plumes !

Vous pouvez compter sur **FO** pour y veiller !

FO rappelle son attachement indéfectible au **Fond Spécial de Pension des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État**

MERCI !